Les Infos de Base

Mercredi 9 janvier 2013 volume 16, numéro 2 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 2 du 9 janvier 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase continuent les modifications entrées en

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 2 du 9 janvier 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 1 du 5 janvier 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 19 décembre 2012, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2012.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 1 du 2 janvier 2013. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 5 décembre 2012.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 15 décembre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 15
décembre 2012 et contient maintenant
9 054 termes ou mots de renvoi
pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions*— *Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées* (pour présidents et secrétaires) est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, c. B-9, ann. II.

Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 13.

Loi électorale, RLRQ, c. E-3.3, a. 127.7.

Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec, L.Q. 2012, c. 26, a. 16 (partie).

Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, RLRQ, c. M-19.2, aa. 11.7.1-11.7.3.

Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux, L.O. 2012, c. 31, a. 1.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. S-4.2, a. 520.3.1.

Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE, L.Q. 2012, c. 9, a. 6.

Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE, L.Q. 2012, c. 9.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec, RLRQ, c. A-12, r. 8, aa. 6, 'intitulé de la section V, 8.1-18, 2, 24, 28-30, ann. I-IX.

Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec, Décision du 13-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 62, aa. 1-19.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, RLRQ, c. C-61.1, r. 79, aa. 16, 17.

Avis d'indexation des tarifs exigibles pour l'année 2013, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 12.

Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés, RLRQ, c. J-2, r. 1,

Avis de revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 11.

Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec, RLRQ, c. M-19, r. 2, a. 1.

Avis d'indexation du Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 13.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, RLRQ, P-9.3, r. 2, aa. 21, prestation du serment, RLRQ, c. T-16, 22, 39.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 11.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, RLRQ, c. Q-2, r. 5, a. 12.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 10.

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la aualité de l'environnement, RLRO, c. Q-2, r. 28, aa. 2-8, 10, 14-22, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 5.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 43, a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 11.

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2, r. 47, a. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 10.

Règlement sur le domaine hydrique de *l'État*, RLRQ, c. **R-13**, r. 1, aa. 7, 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 9.

Règlement sur la sécurité des barrages, RLRQ, c. S-3.1.01, r. 1, aa. 64-69.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 8.

Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée, RLRQ, c. S-3.5, r. 3, a.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée, D. 1247-2012 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 61, a. 2.

Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes, RLRQ, c. **T-11.011**, r. 4, aa. 1, 3-5.

Avis d'indexation du Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 12.

Règlement sur les commissaires pour la r. 3, aa. 2, 3.

Avis d'indexation du Règlement sur les commissaires pour la prestation du serment, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, ch. **B-3**, aa. 60, 81.5, 81.6.

Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16, aa. 79-81.

Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, ch. **C-36**, a. 6.

Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16, a. 82.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. 1985, ch. H-6, a. 15.

Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16, a. 83.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. 1985 (2^e suppl.), ch. **32**, aa. 4, 7, 8, 10.2, 26, 39.

Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16, aa. 84-89.

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, L.R.C. 1985 (3^e **suppl.), ch. 18**, aa. 3, 4, 23, 24, annexe. Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16, aa. 90-94.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. **1996**, **ch. 23**, aa. 27, 46.01.

Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, L.C. 2012, ch. 19, aa. 605, 607.

Loi sur la Gestion des terres des premières nations, L.C. **1999, ch. 24**, annexe.

Décret correctif visant l'annexe de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, DORS/2012-291 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 118, a. 1.

Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. **2012**, ch. **16**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimboinformatique **Wuala** pour livrer chez yous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.